



Professeurs documentalistes : halte à l'hémorragie !

Une force
à vos côtés

30 SEPTEMBRE 2011

Le projet d'une nouvelle circulaire de mission pour les professeurs documentalistes initié en mai 2010 par la DGESCO, fortement amendé par les organisations syndicales, laissait à penser que leurs conditions de travail allaient s'améliorer... Mais le projet de nouveau enfoui dans les cartons du ministère, force est de constater qu'il n'en est rien!

De plus en plus, les professeurs documentalistes sont soumis à l'augmentation de leurs tâches administratives : rapports de toutes sortes sur leur activité, devoir de mener à bien, et seuls, une politique documentaire dans les établissements, gestion des manuels scolaires, la liste n'est pas ex-

haustive.

Pour pallier les manques de personnels, on leur impose d'effectuer des heures d'accompagnement éducatif, de tutorat et même de surveillance.

Leur statut de professeur certifié est mis à mal par des chefs d'établissement qui veulent leur imposer : des « permanences » pendant les vacances (notamment en partant plus tard en juillet et en revenant plus tôt en août) ; de faire 36 heures dans l'établissement, notamment pour les contractuels, pour une plus grande ouverture des CDI.

A tout cela la CGT Educ'Action dit STOP!

Quelques chiffres :

De **285** postes au CAPES en 2005 (+ **80** au CAPES interne et **52** pour le concours 3e voie), la chute des ouvertures aux différents concours s'intensifie depuis 2007 pour n'offrir en 2011 que **203** postes en tout. Depuis 2006, le concours réservé et l'examen professionnel, qui offraient une quarantaine de postes en plus, sont fermés. De **350** postes non pourvus à la rentrée 2008, nous sommes passés à plus de **500** à cette rentrée 2011.



La CGT Educ'Action agit :

- Pour les collègues professeurs documentalistes PLP, la CGT Educ'Action est force de proposition lors des Commissions Administratives Paritaires afin de créer des postes qui leur permettent des mutations.
- Lors des passages à la hors-classe, elle dénonce et agit contre les retards de déroulement de carrière dus à l'absence d'inspection.
- La CGT Educ'Action accompagne devant la juridiction administrative les collègues qui souhaitent faire reconnaître une entrave au déroulement de leur carrière par manque d'inspection.
- Elle revendique l'ouverture d'un véritable groupe de travail pour parvenir à la rédaction d'une nouvelle circulaire de mission qui améliore les conditions de travail des professeurs documentalistes.
- La CGT Educ'Action dénonce l'emploi de professeurs de discipline dans les CDI en lieu et place de professeurs documentalistes.



DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011, VOTEZ CGT Educ'Action !

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES : HALTE À L'HÉMORRAGIE !



Les postes de profs-docs ne sont pas des variables d'ajustement!

L'éducation n'est pas une charge pour le budget de la France mais un investissement pour les générations futures

Pour les professeurs documentalistes, la CGT Educ'Action revendique :

- Des créations de postes statutaires en nombre suffisant : un professeur documentaliste titulaire minimum par établissement et un de plus par tranche de 600 élèves,
 - La formation et la titularisation des contractuels qui exercent en CDI,
 - Le respect du statut : 30h dans l'établissement et non 36h ; pas de « permanence » pendant les vacances pour des tâches administratives comme la gestion des manuels scolaires, etc.
 - La reconnaissance réelle du caractère pédagogique de leur mission,
 - Un aménagement de leur temps de travail permettant notamment la préparation et l'évaluation de leurs séances et une baisse de leur obligation horaire de service,
 - Le droit à se faire payer leurs heures supplémentaires (notamment pour l'accompagnement éducatif) au même taux que les autres certifiés,
 - Le droit d'être professeur principal et, de fait, celui de percevoir l'indemnité afférente,
 - Une inspection spécifique,
 - Une agrégation.
- Nous revendiquons le côté pédagogique des missions du professeur documentaliste et réaffirmons le fait que ce dernier ne doit pallier ni l'absence de formation (tant initiale que continue) des enseignants, ni l'absence de gestionnaires de réseau, ni le manque de personnels de surveillance.**

Bulletin d'adhésion



Nom : Prénom :

Etablissement : Corps :

Adresse personnelle :

Tel : Email :

A remettre à un militant de la CGT ou à renvoyer à :

La CGT Educ'Action 263 rue de Paris case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Ou par mail : unsen.orga@ferc.cgt.fr